

Le Conseil Communautaire du Carmausin-Ségala

À partir du prochain renouvellement général des conseils municipaux en 2026, la composition du conseil communautaire de la Communauté de Communes Carmausin-Ségala est fixée à 59 sièges, selon la répartition de droit commun suivante :

31 communes - 30 115 habitant·es

(Population municipale INSEE 2022 en vigueur au 1^{er} janvier 2025)

Composition du Conseil Communautaire Mandat 2026-2032

• 18 délégué·es

CARMAUX - 9 927 hab

• 5 délégué·es

BLAYE-LES-MINES - 2 920 hab

• 4 délégué·es

CAGNAC-LES-MINES - 2 607 hab

• 3 délégué·es

SAINT-BENOÎT-DE-CARMAUX - 2 059 hab

• 2 délégué·es :

MONESTIÉS - 1 385 hab

LE GARRIC - 1 292 hab

• 1 délégué·e par commune :

MIRANDOL-BOURGOUNAC
1 031 hab

PAMPELONNE - 959 hab

SAINTE-GEMME - 846 hab

VALDERIÈS - 828 hab

ROSIÈRES - 722 hab

TANUS - 541 hab

LABASTIDE-GABAUSSE - 538 hab

TAÏX - 537 hab

VILLENEUVE-SUR-VÈRE - 533 hab

SAINTE-CROIX - 423 hab

SAINT-JEAN-DE-MARCEL - 385 hab

MAILHOC - 309 hab

ALMAYRAC - 294 hab

MONTIRAT - 266 hab

LE SÉGUR - 261 hab

MOULARÈS - 255 hab

VIRAC - 252 hab

TRÉVIEN - 200 hab

COMBEFA - 197 hab

SAINT-CHRISTOPHE - 131 hab

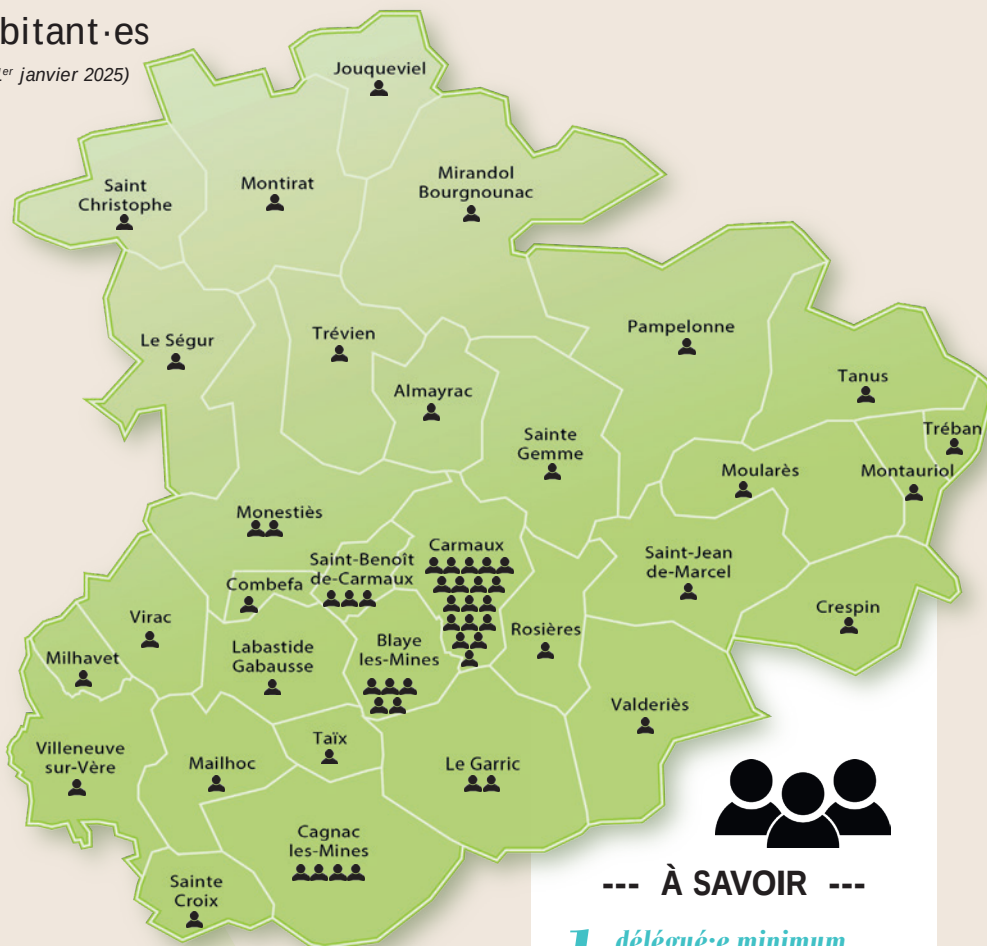
CRESPIN - 101 hab

JOUQUEVIEL - 100 hab

MILHAVET - 99 hab

MONTAURIOL - 59 hab

TRÉBAN - 58 hab



--- À SAVOIR ---

1 délégué·e minimum

Chaque commune dispose d'au moins un siège et aucune commune ne peut détenir plus de la moitié des sièges.

1 suppléant·e

Dans les communes ne disposant que d'une ou d'un seul conseiller communautaire, ce dernier pourra être remplacé par une ou un conseiller suppléant qui participera avec voix délibérative aux réunions du conseil communautaire.

59 sièges

C'est 4 sièges de plus que sur le mandat 2020/2026, un changement dû à l'augmentation de la population. Le nombre de sièges et leur répartition ont été fixés par l'arrêté préfectoral du 23 septembre 2025 en fonction de la population des communes.

ÉLECTION D'UNE OU D'UN PRÉSIDENT

À la suite des élections municipales, les membres du conseil communautaire se réunissent et élisent en leur sein, une ou un Président et plusieurs vice-président·es.



EN SAVOIR PLUS SUR
LE FONCTIONNEMENT
DE LA COMMUNAUTÉ
DE COMMUNES :

> rendez-vous sur le site internet de la 3CS : www.carmausin-segala.fr